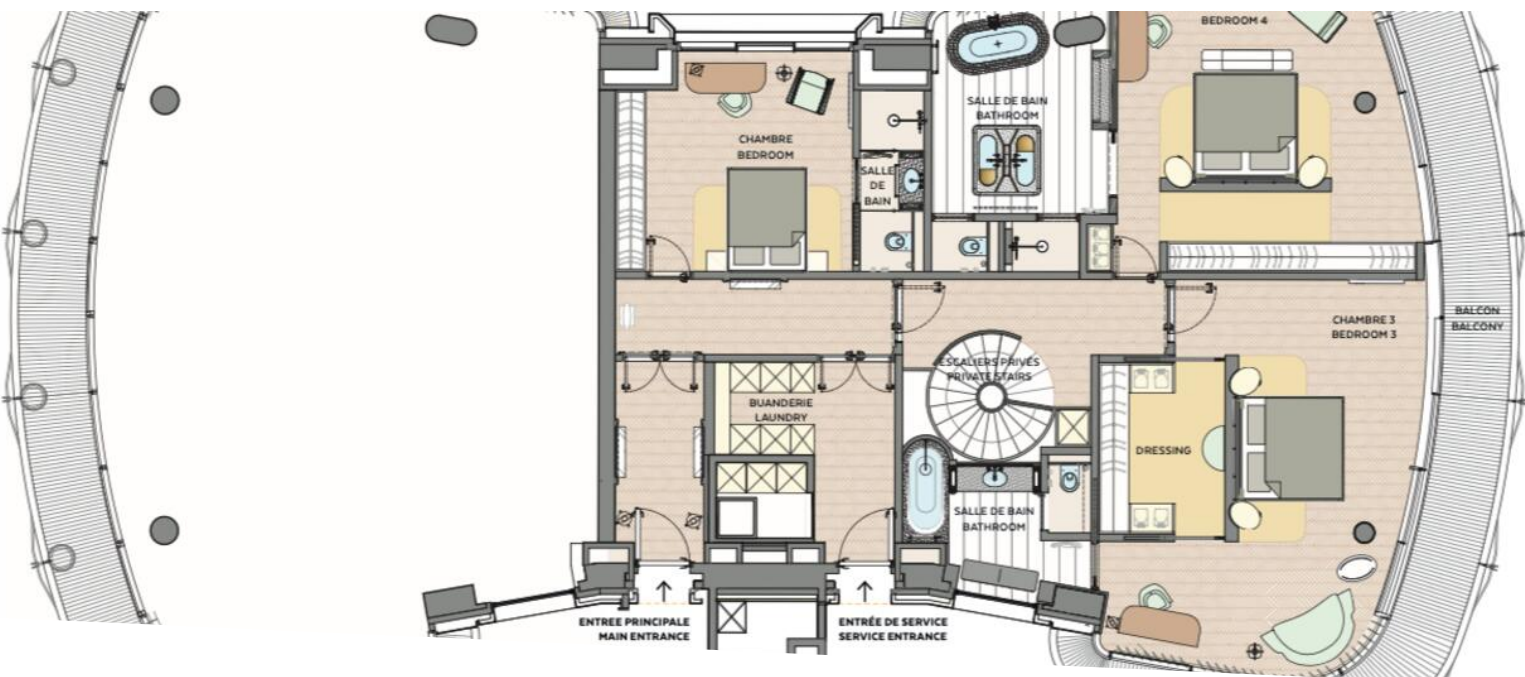




ONE MONTE-CARLO - Duplex / 5 chambres

Location

160 000 € / mois

Type de produit Duplex	Nb. pièces 6
Immeuble One Monte-Carlo	Quartier Carré d'Or
Superficie habitable 480 m²	Superficie terrasse 117 m²
Superficie totale 597 m²	Chambres 5
Parkings 3	Cave 1
Etage 4&5	Date de libération Juin 2026
Ref. 6PDUPLEXE	

Le One Monte-Carlo est une résidence prestigieuse bénéficiant d'un emplacement exceptionnel en plein cœur du Carré d'or et disposant de prestations luxueuses telles qu'un service de conciergerie et voiturier 24/7...

Ce prestigieux duplex de 7 pièces non meublé se compose comme suit :

- **Au niveau inférieur** : une entrée principale, menant à un spacieux salon avec coin bureau, une salle à manger indépendante, une cuisine séparée, toilettes invités, 1 chambre de maître avec salle de bains et



MonteCarlo-RealEstate.com

Page
1/3

Ref. : 6PDUPLEXE

Ce document ne fait partie d'aucune offre ou contrat. Toutes mesures, surfaces et distances sont approximatives. Le descriptif et les plans ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur exactitude n'est pas garantie. Les photographies ne montrent que certaines parties de la propriété. L'offre est valable sauf en cas de vente, retrait de vente, changement de prix ou d'autres conditions, sans préalable.

dressings et une 2ème chambre avec salle de bains et son espace dressing. Se trouve également une entrée de service permettant l'accès à la buanderie et au cellier.

- **Au niveau supérieur** : 3 chambres supplémentaires disposant chacune de sa propre salle de bains attenante.

Ce produit d'exception est proposé au loyer mensuel de 160.000 € TTC. Sont inclus dans le loyer les charges courantes de l'immeuble, service de conciergerie et voiturier 24/7, eau, électricité, chauffage, climatisation.

Le prix comprend également **3 places de parking** et **une cave**.

En supplément : room-service, nettoyage, blanchisserie, abonnement TV / internet / téléphonie...

Bail de 2 ans minimum.

Le loyer est révisé chaque année selon l'indice BT01, avec un seuil minimum d'augmentation de 5 % par an.



